



Abandon de poste qui n'est pas le cas

Par **alexandralex**, le **10/06/2012 à 14:04**

Bonjour,

Vendredi 8 juin 2012, j'ai eu un conflit avec mon responsable de site et, par la suite, il m'a dit "tu peux déposer tes affaires et rentrer à la maison", contrairement à ce qu'il m'a dit je suis resté à mon poste et fait mon travail.

J'apprends par la suite, par une collègue, que celui-ci avait écrit sur mon contrat (je suis en CDD qui prend fin 21 juin) que j'avais abandonné mon poste alors que ce n'était pas le cas.

Que dois-je faire ?

Merci.

Par **pat76**, le **10/06/2012 à 16:20**

Bonjour

Vous êtes en CDD jusqu'au 21 juin.

Le responsable du site a écrit sur votre contrat que vous aviez fait un abandon de poste.

Vous avez des collègues qui pourront témoigner du contraire.

Vous avez des fiches d'heures à signer ou de pointage?

Que est le motif du CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise, travail saisonnier?

Vous devez terminer le CDD le 21 juin quand l'avez-vous débuté?

A quelle date exacte, avez-vous signé le contrat?

Lundi, n'oubliez pas de vous présenter à votre poste.

Vous avez eu une visite médicale d'embauche à la médecine du travail?

Dans quelle branche travaillez-vous?

Par **alexandralex**, le **10/06/2012** à **17:29**

La responsable adjointe était présente, mais ne témoigneras pas en ma faveur par contre j'ai des agents de service ainsi que deux cadres de santé qui pourront confirmer ma présence, mais encore mes collègues.

Je n'ai pas de carte de pointage. Mais oui j'ai signé des traçabilités.

Le motif est toujours le même je remplace une personne qui ne travaille plus sur le site (Hôpital). Le CDD date du 21 mai au 21 juin. Je l'ai signé le 21 mai 2012.- Je n'ai pas eu de visite médicale depuis mon entrée dans la société (janvier 2012)

- Je suis CE dans une entreprise de bionettoyage dans un grand hôpital à Paris.

Merci de m'avoir répondu si rapidement .

Par **pat76**, le **12/06/2012** à **14:29**

Bonjour

Vous remplacez un personne qui ne travaille plus sur le site mais qui est toujours dans la société et en CDI?

Vous avez été embauché en CDD le 21 janvier 2012 et vous avez eu plusieurs CDD depuis cette date toujours pour le même motif?

Par **alexandralex**, le **25/06/2012** à **13:39**

Bonjour,

Pour répondre à votre question oui la personne que je remplace n'est plus dans se site (effectivement en cdi), et sur mon cdd c'est toujours le même motif .

J'ai une autre petite question, j'ai étais absente du 13 juin au 21 juin (sachant que les mardi je suis en rcu) soit 7 jours et mon contrat à pris fin le 21 juin 2012 vais-je avoir droit au assedic ? je ne souhaite plus continuer a travaillé pour eux et je compte aussi allée au prud'homme pour réglé les indifférents.

Qu'est ce que je risques en sachant que j'ai étais absente ?

Que me conseillez-vous de faire ?

Merci infiniment de votre aide

Par **north face jackets cheap**, le **01/12/2012 à 09:58**

There is no doubt that [nike dunks](#) are known as one of the classic style. When [cheap nike dunks](#) were selling, their variation of colors specifically designed to match college team uniforms. In fact, the design of [nike dunks high](#) took the design of basketball shoes as a prototype, so have an excellent sense of grip and venues feeling [nike sb dunk low](#), to ensure the best players in the field that can compact and stable movement. Therefore, so performance is not critical.